

Ecole maternelle Charles Perrault
2 rue des sources
77310 Pringy
01 60 65 64 71
Courriel : ce.0771832y@ac-creteil.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Participants:

Monsieur F.ORIOT Adjoint à la petite enfance et l'enfance
Madame M-F CONSCIENCE conseillère municipale
Madame A. ISKRA responsable du service enfance et éducation
Madame A. ZANATTA référente périscolaire maternelle
Mesdames, B.TOUBA, A.RHODES-VIGUIER, A. GILLES et D.RODOT enseignantes
Madame D.VALTON, directrice de l'école maternelle et enseignante
Mesdames C.VOISIN, S.DRAGONE et E.PAVADE représentantes des parents d'élèves : titulaires
Messieurs C. SARASIN et L.NAZICAL représentant des parents d'élèves : suppléants
Madame V.VEZIN, représentante des parents d'élèves : suppléante

Excusés :

Madame V. LEFRANC, Inspectrice de l'Education Nationale,
Monsieur E. BONNOMET Maire de Pringy,
Monsieur P. WYLLEMAN, Délégué Départemental de l'Education Nationale
Madame S.GAUTHIER représentante des parents d'élèves : titulaire
Mesdames S.ARGAY , C. COCHIN et I. BRIAND : ATSEMS

Ouverture de la séance à 18h41

Présidente de séance : Delphine VALTON
Secrétaire de séance : Anne RHODES-VIGUIER

Ordre du jour :

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école
2. Organisation pédagogique de l'école : Effectifs, classes, enseignants...
3. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école ainsi que du vote par correspondance pour les prochaines élections
4. Sécurité et hygiène : Exercice d'évacuation n°1, PPMS, PPMS attentat.
5. Présentation des orientations du projet d'école
6. Vie de l'école : Les aides spécifiques (APC, la psychologue scolaire...).
Les activités régulières (EPS, BCD,...)
Les activités scolaires envisagées.
Le carnet de suivi,...
7. Activités périscolaires : accueils, restauration, ALSH...
8. Coopérative.
9. Travaux.
10. Dates et horaires des prochains conseils d'école

1-MODALITES DU FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

--Présentation des membres représentant la mairie :

Monsieur **F.ORIOT** adjoint à la petite enfance et l'enfance

Madame **M-F CONSCIENCE** conseillère municipale

Madame **A.ISKRA** responsable du service enfance et éducation

Madame **A. ZANATA** référente périscolaire en maternelle

-Présentation de l'équipe enseignante :

Madame **Anne RHODES-VIGUIER**, enseignante de la classe de PS est PEMF (professeur des écoles maître formatrice). Son complément de service (50%) est assuré par Madame **Delphine RODOT**

Madame **Blandine TOUBA**, enseignante de la classe de PS/MS 1 travaille à 100 %

Madame **Armelle GILLES**, enseignante de la classe de MS travaille à 100 %

Madame **Delphine VALTON**, enseignante de la classe de PS /MS 2 est directrice de l'école. Son complément de service (25%) est assuré par Madame **Delphine RODOT**.

-Présentation des représentants des parents d'élèves :

Les titulaires sont :

Madame **VOISIN** et Madame **PAVADE**

Les suppléants sont :

Madame **VEZIN**, Monsieur **SARAZIN** et Monsieur **NAZICAL**

-Présentation du règlement intérieur du conseil d'école :

-Présentation des résultats des élections :

Les élections se sont déroulées le **vendredi 11 octobre 2019**, le taux de participation a été de :

50.85 % essentiellement des votes par correspondance (90 votants pour 177 inscrits)

2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE (effectifs 2019/2020, classes)

Effectifs : **92** élèves (95 en jan)

PS : 42 élèves (+2)

MS : 50 élèves (+1)

4 classes :

PS : 22 **PS/MS 1** : 23 (10 PS & 13 MS) **PS/MS 2** : 23 (11 PS & 13MS) **MS**: 24

Arrivée en novembre d'un élève de moyenne section et en janvier de deux élèves de petite section.

Explication des interventions des ATSEM durant la journée.

A chaque période, les ATSEM changent de classe (rotation sur l'année scolaire).

3- VOTE ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE AINSI DES MODALITES DE VOTE POUR LES ELECTIONS

Règlement intérieur

M^{me} VALTON indique que le règlement de l'école est adopté par le conseil d'école sur la base des dispositions du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires de Seine et Marne en application du code de l'Education (www.dsden77.ac-creteil.fr).

Mme Touba fait la lecture du nouveau règlement intérieur.

En ANNEXE, présentation et ajout de **la charte de laïcité** ainsi que de **la charte d'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) de l'école**.

Aucune question de l'assemblée.

Le règlement intérieur est ensuite voté à l'unanimité.

Modification des modalités de vote des élections des représentations des parents d'élèves au conseil d'école suite à l'arrêté du 19 août 2019.

L'arrêté du 19 août propose de nouvelles dispositions pour l'organisation des élections des parents d'élèves. Le vote peut avoir maintenant lieu soit à l'urne et par correspondance, soit exclusivement par correspondance. Ce changement ne peut se faire que sur proposition du directeur et consultation du conseil d'école.

Monsieur Nazical demande s'il est possible de garder le vote en fin d'après-midi. Il est évoqué l'importance d'appuyer la communication et l'explication en période de vote.

Après concertation et divers échanges entre les personnes présentes, l'ensemble du conseil d'école se prononce à l'unanimité pour que les élections des représentants des parents d'élèves se réalisent uniquement et exclusivement par correspondance à compter du 5 novembre 2019.

4- SECURITE ET HYGIENE :

PPMSA, bilan du 1^{er} exercice d'évacuation

Un PPMS A : plan particulier de mise en sûreté a été actualisé en septembre et un exercice de confinement a eu lieu le **jeudi 17 octobre 2019** au matin conjointement avec la mairie, tout s'est bien passé.

Un exercice PPMS obligatoire sera organisé dans le courant de l'année.

Le 1^{er} exercice « évacuation incendie » a eu lieu **Lundi 24 septembre 2019** au matin, tout s'est bien passé. Le point de ralliement est précisé aux parents qui posent une question pour la classe du bas de l'école. Deux autres exercices « évacuation incendie » seront organisés dans l'année scolaire.

Santé : PAI et visites médicales prévues

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence).

Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité et fixe les conditions d'intervention des partenaires.

La directrice insiste sur l'importance de fournir les médicaments en double pour les enfants ayant un PAI (une trousse de médicaments pour la classe et une pour le temps périscolaire).

Des visites médicales sont programmées pour les élèves de MS.

La PMI réalise des tests auditifs, visuels et de langage auprès des élèves de **MS**.

L'infirmière de PMI M^{me} GOUALOU sera présente du 29 novembre au 6 décembre 2019.

Parking et stationnement : une question a été posée par les parents.

Il y a 2 policiers municipaux, certains parents s'inquiètent du manque de verbalisation des incivilités de stationnement. Les 2 policiers seront sensibilisés à ce point pour passer à la verbalisation.

Concernant le parking de la maternelle, la mairie n'a pas le sentiment qu'il y ait de difficulté.

Il n'y a pas de solution de stationnement proposée au regard des places privées disponibles.

Des places sont possiblement disponibles au gymnase.

5 -PRESENTATION DES ACTIONS ET DES ORIENTATIONS DU PROJET D'ECOLE

Orientation 1 : UNE ECOLE QUI S'ADAPTE AUX JEUNES ENFANTS

Objectifs

1/ Accompagner les transitions vécues par les enfants de PS

- Préparation de la rentrée scolaire avec les familles (Accueil des enfants de la crèche, Réunion d'information en mai/juin, Soirée d'adaptation en mai/juin,...)
- Réussir l'entrée à l'école maternelle en organisant une rentrée échelonnée

2/ Accompagner les transitions vécues par les enfants de MS

- Mise en place de projets communs MS/GS en lien avec le projet d'école : rencontres carnaval, fête de la galette, spectacle ...
- Mise en place d'un temps d'adaptation de MS en GS (Après-midi en classe de GS à l'élémentaire, Réunion de présentation en juin)

Orientation 2 : CONSTRUIRE UN PARCOURS CULTUREL EN MATERNELLE

Objectifs :

1/ Développer l'entrée progressive des élèves dans la culture de l'écrit

- Elaborer une programmation par niveau, une programmation de spectacle vivant et de sortie
- Créer une trace à mettre dans le carnet de suivi afin de visualiser le parcours littéraire
- Prêt de livre à la BCD de l'école
- Création de sac à histoire (album, marottes, jeux, fiche lecteur)

2/ Développer l'entrée progressive des élèves dans le monde des arts

- Elaborer une programmation par niveau
- Créer une trace à mettre dans le carnet de suivi afin de visualiser le parcours artistique

6- VIE DE L'ECOLE

APC : ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves les mardis et jeudis midi de **11h45 à 12h30**. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Le travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et de favoriser les échanges avec l'enseignant.

Elles permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages dans les différents domaines d'apprentissage. (**Exemples** : *renforcement de la maîtrise de la langue orale ; découverte de l'écrit, mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles...*)

20 élèves de MS ont bénéficié de l'APC durant la **1^{ère} période**

20 élèves de MS vont bénéficier de l'APC durant la **2^{ème} période**

PRESENTATION DES MODALITES D'EVALUATION A L'ECOLE MATERNELLE

L'évaluation à l'école maternelle :

Ce que dit le programme d'enseignement de l'école maternelle de l'évaluation :

« L'évaluation constitue un outil de régulation dans l'activité professionnelle des enseignants (...) Les enseignants rendent explicites pour les parents les démarches, les attendus et les modalités d'évaluation propres à l'école maternelle. » (Extrait du programme d'enseignement de l'école maternelle)

Le carnet de suivi des apprentissages permet de rendre compte des progrès de l'élève :

Il rend compte des progrès selon une fréquence adaptée à son âge.

Le carnet de suivi des apprentissages est communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève selon une fréquence adaptée à l'âge de l'enfant et à minima 2 fois par an.

Les objectifs :

Pour l'enseignant : suivre la progression de l'enfant et l'aider à cheminer vers la réussite.

Travailler la continuité en progressivité sur le cycle 1

Respecter le rythme d'apprentissage

Rendre compte des progrès de l'enfant à ses parents

Pour les parents : Suivre les progrès de leur enfant tout au long du parcours maternelle

Pour l'enfant :

Prendre confiance en soi : comprendre qu'apprendre prend du temps et que plusieurs étapes peuvent être nécessaires pour réussir.

Quelle forme ?

Le support choisi est un classeur avec des intercalaires pour les 5 domaines d'apprentissage.

Parmi tous les attendus de fin d'école maternelle, certains attendus ont été retenus.

Des traces sont recueillies sous forme de : de photos, de productions d'élèves, d'observations écrites....

Une synthèse des acquis :

Une synthèse des acquis scolaires de chaque élève est établie à l'issue de la dernière année du cycle des apprentissages premiers (GS). Renseignée par les enseignants du cycle 1 réunis en conseil de cycle, elle est transmise à l'école élémentaire lors de l'admission de l'élève en première année du cycle 2

L'évaluation positive s'inscrit dans une dynamique d'apprentissage constructive.

Les rencontres avec les parents prendront le plus souvent la forme d'un dialogue en côte à côte, construit en appui du carnet de suivi des apprentissages et en fin d'école maternelle de la synthèse des acquis des élèves.

Remise du 24 au 28 février 2020

Les modalités de cette rencontre seront données aux parents quelques jours avant la rencontre.

LA CHORALE :

Elle a lieu le lundi matin de 11h05 à 11h25 avec tous les élèves de PS/MS de l'école maternelle.

Objectifs : -Découvrir des sons et développer la mémoire auditive

- Apprendre à distinguer les paramètres musicaux : le timbre, la durée, la hauteur par comparaison et imitation et à qualifier ces caractéristiques
- Apprendre à reproduire et produire des rythmes
- Mémoriser des chants

SPORT

LUNDI et MARDI → Jeux collectifs – Rondes et jeux dansés.

JEUDI ET VENDREDI → Parcours (**avec chaussons**) : Période 1 Grimper et Période 2 Sauter.

LE PRÊT DE BCD :

Le prêt de livre commence cette période.

Classe de PS le vendredi matin

Classe de PS/MS 1 le lundi matin

Classe de MS le mardi matin

Classe de PS/MS 2 le lundi matin

L'ENT BENEYLU

Les publications ont commencé courant octobre.

Les parents peuvent consulter le blog et le calendrier de la classe de leur enfant ainsi que ceux de l'école.

41 familles sur 91 ont consulté au moins une fois l'ENT de leur enfant.

Si besoin, de nouveaux codes peuvent être donnés sans problème, si des problèmes de connexion sont rencontrés.

LES SORTIES ET EVENEMENTS

A venir :

Décloisonnement Noël → du 21 au 26 novembre 2019

Spectacle → lundi 9 décembre 2019 (avec GS)

Chorale de Noël → jeudi 19 décembre 2019 (2 créneaux de représentation)

Fête de la galette → mardi 28 janvier 2020

Semaine des jeux mathématiques → lundi de mars 2020

Bal des insectes → lundi 30 mars 2020

Sortie de printemps → avril 2020

Semaine des sciences → lundis de mai 2020

Exposition en fin d'année → vendredi 26 juin 2020
Sortie de fin d'année en cours de réflexion /recherche

7-ACTIVITES PERISCOLAIRES : ACCUEILS ET RESTAURATION

La mairie propose plusieurs prestations :

7h30- 8h20 : accueil périscolaire du matin
11h45- 13h35 : pause méridienne → restauration scolaire
16h30 -18h30 : accueil périscolaire du soir

Accueil du matin : 6 à 10 enfants.
Accueil du mercredi : 32 enfants

Pour le temps méridien, il y a entre 65 à 70 enfants avec 2 services :

1^{er} service : PS

2nd service : MS .

Cette année les ATSEMS et animateurs tournent entre 1^{er} et 2nd service.

Accueil du soir : 20 enfants sont présents la 1^{ere} heure

A partir du jeudi 8 novembre, il y a aura deux animateurs au lieu de trois à partir de 17h30.

Sur la première semaine des vacances d'automne, il y a eu 43 enfants accueillis à l'ALSH dont 23 maternelles. L'accueil a été proposé dans les locaux périscolaire de l'école primaire Jean de la Fontaine.

Il n'y aura pas d'accueil pendant les vacances de Noël, un accueil sera prévu la 1^{ere} semaine des vacances de février et de printemps et durant le mois de juillet.

A ISKRA insiste sur le fait que la mairie est disponible pour aider à l'utilisation du compte citoyen. Les enfants seront pris en charge en cas d'imprévus. Ne surtout pas hésiter à appeler.

8-COOPERATIVE

Il restait 1 107.96 euros en juillet 2019 et à ce jour le montant est de : **2 270.15€**

Dépenses :

Achats matériel pédagogique : 83,93 €

Semaine du goût : 23,68 €

Achat albums en lien avec le projet d'école : 351,20€

Recettes :

Dons des familles : 1 431 € (+75€)

Prochaines dépenses prévues :

L'assurance et la cotisation OCCE pour un montant de : 227,70 €

Abonnements BAYARD : 250€

Blog BENEYLU : 49€

Semaine du goût : 42,32€

Achat pédagogique : 57,18€

Achat sacs en lien avec le projet d'école : 89,70€

Le spectacle de NOEL « La folle vadrouille de Noel » qui aura lieu le lundi 9 décembre 2019 (Compagnie « Planète Mômes ») sera financé par la mairie.

Une intervenante en arts visuels a été sollicitée pour intervenir dans chaque classe grâce aux recettes de la kermesse et des actions des parents d'élèves élus de l'année derrière .
Cette intervention est prévue en période 4.

9-TRAVAUX REALISES ET A REALISER

Travaux réalisés :

- Réparer le tapis vert dans la cour
- Poser des films occultants sur les fenêtres du hall et la classe du bas ainsi que dans la salle de gym
- Poser des rideaux contre la chaleur dans les classes du haut
- Déplacer la serrure du portail du haut
- Peinture des lièges devant la classe 4 et dans le hall du bas
- Peinture de la cabane à vélos
- Déplacement des étagères dans le dortoir
- Pose d'un bloc prises dans le dortoir
- Installation d'une sonnette au portail du bas

Travaux à réaliser :

- Déplacer le boîtier de la sonnette au milieu du hall
- Poser des cloisons dans les toilettes du haut
- Repeindre les lignes dans le hall du haut
- Poser des cloisons mobiles autour du matériel de sport
- Repeindre les trottinettes jaunes en rouge

10 -DATES DES PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE

Vendredi 6 mars 2020 : conseil d'école n°2

Mardi 23 juin 2020 : conseil d'école n°3

La séance est levée à 20h36

Le secrétaire :
Anne RHODES VIGUIER

La présidente de séance :
Delphine VALTON